



Reconnaissance de ma fille par le pere il y a un ans

Par **fatoumata**, le **29/04/2010** à **18:41**

Bonjour, rn je recois une convocation du commissariat pour le motif suivant reconnaissance de votre enfant par le pere pourquoi me convoquer je ne comprend pas

Par **amajuris**, le **30/04/2010** à **17:15**

bonjour, rncela me semble normal que vous soyez prévenu qu'un homme veuille reconnaître votre enfant. rnmais une reconnaissance paternelle après la naissance nécessite de posséder des justificatifs (livret de famille, acte de naissance). mais il n'a pas besoin de votre accord. rnpar contre cette reconnaissance lui donnera des droits (autorité parentale) et des devoirs (frais d'entretien et d'éducation). rncordialement